

Loi du 30 janvier 1893 sur la marine marchande. Règlement d'administration publique pour l'application de la loi. Tableau des distances de port à port pour la navigation au cabotage international défini par la loi (Mers comprises entre le 30e et le 72e parallèles nord, le 15e méridien à l'ouest de Paris et le 44e méridien à l'est de Paris). Etablissement et mode d'emploi du tableau des distances

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Loi du 30 janvier 1893 sur la marine marchande. Règlement d'administration publique pour l'application de la loi. Tableau des distances de port à port pour la navigation au cabotage international défini par la loi (Mers comprises entre le 30e et le 72e parallèles nord, le 15e méridien à l'ouest de Paris et le 44e méridien à l'est de Paris). Etablissement et mode d'emploi du tableau des distances

Auteur(s) : France Marine marchande Règlement d'administration

Adresse bibliographique : Paris Imprimerie nationale 1893

Description matérielle : XXVIII, 657 [3 bl.] p., et [2] suppléments au tableau des distances; 4°(35 cm)

Note(s) : Sur certains "Suppléments" un cachet, avec date : "Inscription maritime. Quartier de St-Valéry-sur-Somme"

A la fin du vol., 26 "Suppléments" volants : du 15e au 36e pour les années 1895 à 1916, et les 38e, 40e et 43e pour les années 1918, 1920 et 1923

Les deux "Suppléments", rel. avec le texte, sont les 13e et 14e suppléments pour les années 1893 et 1894